

Séminaires/Seminari 2006

Ouverture et gestion d'un cabinet médical

Contenu (Détails → www.fmhservices.ch)

Aménagement – Financement – Administration d'un cabinet médical – Passage du statut de salarié à celui d'indépendant – Assurances – Aspects juridiques et fiscaux – News de l'AMG/SVMED – Laboratoire – Atelier questions.

Sponsors

Assurance des Médecins Suisses, Caisse-Maladie des Médecins Suisses, Unilabs SA et EMH Editions médicales suisses SA.

Date

N° 29	Jeudi 28 septembre 2006 Genève 9.00–17.00 h	HUG
-------	--	-----

Remise/reprise d'un cabinet médical

Contenu (Détails → www.fmhservices.ch)

Aspects juridiques – Droit matrimonial et successoral – Mesures architecturales – Assurances – Estimation d'inventaire et goodwill d'un cabinet – Conséquences fiscales d'une remise/reprise – News de l'AMG/SVMED – Laboratoire – Atelier questions.

Sponsors

Assurance des Médecins Suisses, Caisse-Maladie des Médecins Suisses et EMH Editions médicales suisses SA.

Date

N° 31	Jeudi 16 novembre 2006 Genève 9.00–16.30 h	HUG
-------	---	-----

Contabilité e fiscalità (Ticino)

L'obiettivo di questo seminario è di dare al medico le conoscenze necessarie per utilizzare autonomamente lo strumento contabile e per operare con più efficienza ed economicità, nonché far comprendere al medico il significato della pianificazione fiscale.

Mediante esempi pratici elaborati in gruppo, verrà illustrato in maniera semplice ma completa il sistema di gestione della contabilità di uno studio medico con effetto anche sulla pianificazione fiscale.

Data

N° 34	Giovedì 19 ottobre 2006 Chiasso dalle 9.00 alle 16.00	FMH Fiduciaria Services
-------	--	----------------------------

Inscription et information

Internet www.fmhservices.ch ou FMH Consulting Services, Claudine Tannari, Burghöhe 1, 6208 Oberkirch, Tél. 041 925 00 77, Fax 041 921 05 86.

Remarque

Les adresses des participants aux séminaires dont les coûts sont couverts en partie ou totalement par des sponsors sont communiquées aux sponsors concernés.

Conditions d'annulation

Pour les séminaires gratuits, un montant est perçu pour absence ou annulation. Il est de:

- Fr. 50.– par personne dans les 15 jours avant;
- Fr. 80.– par personne dans les 7 jours avant le début du séminaire.

Pour les séminaires payants, un montant est perçu pour une absence ou une annulation. Il est de:

- 30% des coûts du séminaire dans les 15 jours avant le début du séminaire;
- 100% des coûts du séminaire dans les 7 jours avant le début du séminaire.